



PV 359 DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 octobre 2017

Présents :

Président : Laurent CHABAUD.

Membres : Amadeu DO REGO, Mohamed AROUS, Sami CHAOUCH, Christophe BOULON, Lucien CHARBONNEL, Guillaume CIMIER, Gérard GRANJON, William BARRE, Michel GARDON, Thierry BOLZE, Muharrem YUKSEL, Jean Luc COMACLE, Michel GREGEOIS.

CTDA : Jean Claude LEFRANC.

Excusés : Membres : Moussa TALL, Roger ANDRE

PREAMBULE

RAPPELS ET/OU CONSIGNES AUX ARBITRES

1/ Utilisation de la Feuille de Match Papier (FMI en panne ou non en circulation)

Le club ou les deux clubs en présence présente(nt) un listing de leurs licences sur papier libre (hors outil Footclubs compagnon).

Dans tous les cas de figure (réserve ou pas réserve), l'arbitre doit saisir ce listing et l'adresser au siège du District avec un rapport circonstancié !

2/ Utilisation de la Feuille de Match Informatisée

Plusieurs FMI ont été complétées par nos officiels de façon imparfaite !!

Ainsi, la participation des remplaçants au jeu n'a parfois pas été indiquée ce qui pose problème sur les équipes réserves.

Aussi, tous les arbitres sont priés de noter (cliquer) l'entrée en jeu des joueurs n°12 – n°13 – n°14 et de le saisir sur la FMI si tel est le cas !

3/ Feuille de Route (consignes de sécurité à respecter par clubs et arbitres)

La Commission PSEM a fixé aux clubs certaines directives notamment en fin de match (l'équipe locale doit se rendre dans le rond central et attendre avec le ou les arbitres et les 2 capitaines que l'équipe visiteuse soit rentrée aux vestiaires avant de regagner à son tour les vestiaires).

Il apparaît que nos officiels se montrent trop tolérants dans l'application de cette mesure dictée par le souci d'éviter des incidents de fin de partie notamment lors de rentrées aux vestiaires agitées !

Aussi, il est rappelé à tous l'application stricte de cette disposition pour l'ensemble des compétitions de notre District (cf feuille de route en pièce jointe)

4/ Frais d'arbitrage

Pour rappel seules les catégories SENIORS D1 – SENIORS D2 (sauf AA présents le cas échéant lesquels restent à charge des deux clubs en présence) et U19 D1 font l'objet d'un règlement des frais d'arbitrage par virement de notre District.

Pour les autres catégories, il y a donc lieu de continuer à percevoir les frais d'arbitrage selon la procédure habituelle à savoir aux frais des deux clubs en présence !

Merci de prendre note de ces rappels et consignes à appliquer

RECEPTION DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres et observateurs :

ALLAM Khalid : Demande traitée par M. CHABAUD et transmise à M. ANDRE

ALILECH Bassem : Demande traitée par M. CHABAUD

AMIN Mohamed : Attente de rapport concernant le match A.S. Soucieu En Jarr 1 - Am.Laiq. Mions 2

ARDICLIK Burhan : Lettre de démission reçue. Remerciements pour services rendus

ATTAIA Walid : Demande traitée par M. DO REGO



PV 359 DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

BARRIL Anthony : Demande traitée par M. GRANJON
BEN TOUMBOU Irchadi : Certificat médical pris en compte
BRAISAZ Julien : Demande traité par M. BARRE
CIMIER Guillaume : Rapport transmis au secrétariat
DOUITE Zoubir : Courrier transmis à M. LEFRANC et M. CHABAUD
ES SALIH Rhayane : Certificat médical pris en compte
FOREST Antoine : Certificat et rapport transmis à M. ANDRE
GARDON Michel : Rapport transmis à M. CHAOUCH et M. ANDRE
GUENFAUD Amine : Rapport transmis à M. CHAOUCH
HAMADOU Boualem : Courrier transmis à M. BARRE
IUNG Julien : Indisponibilités prise en compte
KONTA Youssouf : Rapport transmis à M. CHAOUCH
MEKKAOUI Sofiane : Demande transmise à M. CHABAUD
MOLINO Alessandro : Certificat médical pris en compte
PAULO Manuel : Certificat médical pris en compte
ROUSSELET Didier : Courrier traité par M. DO REGO
SCIANDRA Kevin : Demande prise en compte

Courriers des commissions et clubs :

FC LIMONEST : Rapport transmis à M. CIMIER
EVEIL DE LYON : Rapport transmis à M. CIMIER
ET S. LIERGUOISE : rapport transmis à M. CIMIER et M. CHABAUD

DECISIONS

Modification poule arbitre D2 : Ilyés BENCHIHI change de poule et appartient désormais à la poule B.

RESERVE TECHNIQUE NO 1 :

Rencontre n°19362839 / 52181.1 entre FC STE FOY 1 et OL ST GENIS LAVAL 2;
U17 D3 poule B, disputée le 16/09/2017.

Intitulé de la réserve :

« Je soussigné najah harchay éducateur cc ste Foy les Lyonu17 pose réservé technique pour le motif suivant : Le temps de jeu réglementaire n'a pas été écoulé, en effet l'arbitre de la rencontre avarreter le match à la 42^{ème} minute selon éducateur de ste Foy e ».

Recevabilité (forme de la réserve) :

- Attendu que selon l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF, une réserve technique portant sur un fait de jeu sur lequel l'arbitre est intervenu, doit être déposé avant la reprise du jeu,
 - Attendu que toutes les parties confirment le dépôt de la réserve par le dirigeant du club de FC STE FOY sur le terrain de jeu dès le coup de sifflet final de l'arbitre,
 - Attendu que la réserve technique a été déposée par le dirigeant plaignant en compagnie du dirigeant adverse et de l'assistant bénévole de FC STE FOY à l'arbitre,
 - Attendu que cette réserve n'a pas été transcrite sur la feuille de match par l'arbitre du match comme le prévoit le règlement,
 - Attendu qu'elle a été transcrite par le dirigeant de FC STE FOY, à la demande de l'arbitre, et qu'elle a été contresignée par les 2 dirigeants présents au moment du dépôt, de l'arbitre assistant concerné et de l'arbitre.
 - Attendu qu'il y a **lieu de considérer l'erreur de l'arbitre** pour la transcription de la réserve sur la FMI,
- La commission jugeant la réserve sur la forme, la dit recevable.**

Fait(s) de jeu et décision contestée (fond de la réserve) :

Attendu que toutes les parties reconnaissent que la 2ème mi-temps n'a pas eu sa durée réglementaire,
Attendu que l'arbitre confirme avoir fait joué 44 minutes de temps de jeu,
Attendu que l'arbitre confirme qu'il restait au moins 1 minute à joué dans le temps réglementaire,
Attendu que l'arbitre s'est aperçu qu'il s'est trompé mais n'a pas fait reprendre le jeu,



PV 359 DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

Attendu que l'arbitre n'avait pas encore quitté le terrain lorsqu'il s'en est aperçu,
Attendu que les lois du jeu imposent à l'arbitre de reprendre la partie tant qu'il n'a pas quitté le terrain,
Attendu que seul l'arbitre remplit la fonction de chronométrateur et dispose de ce pouvoir discrétionnaire quant à la gestion du temps,
Attendu que l'arbitre aurait dû faire à jouer à minima la minute manquante avant de rentrer au vestiaire,
Attendu que le score n'était pas acquis à ce moment du match et qu'il était susceptible d'évoluer,

Décisions : Par ces motifs, ladite Commission jugeant en première instance :

- JUGER LA RESERVE TECHNIQUE RECEVABLE SUR LE FOND,
- DONNER MATCH A REJOUER AVEC 1 ARBITRE OFFICIEL (frais à la charge du DLR).
- REMBOURSER les frais de dossier au club plaignant (FC STE FOY),
- transmet > la copie du dossier à la Commission sportive pour fixer la date du match à rejouer,
> La copie du dossier aux responsables de la Commission de l'Arbitrage.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel selon les dispositions prévues à l'article 13 des Règlements Généraux du District du Rhône de Football (Titre II « Règlements sportifs »).

DATES A NE PAS MANQUER

Du JEUDI 26 OCTOBRE au DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017 : 2eme Session de recrutement arbitres – Chaponnay

MERCREDI 1^{er} NOVEMBRE 2017 :

séance de rattrapage du test physique – Stade PARILLY – 8H15
stage annuel des arbitres D2 – Siège DLR (10H30/18H00)

MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017 : 1ere séance de formation JAD Promo – Siège DLR (19H00/22H00)

UNAF LYON RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com.

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

La vie est injuste ...

Campagne adhésion 2017-2018

Campagne adhésion 2017-2018

Pour être adhérent UNAF, comme chaque saison, nous t'invitons à régler ta cotisation pour un montant inférieur à 4€ par mois. C'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale. Cette saison écoulée encore, malheureusement, 3 de nos collègues ont subi des outrages sur les terrains. **46 € pour un adulte et 33€ pour un jeune jusqu'à 21 ans**, pour être adhérent du club UNAF, ce qui permet de bénéficier d'une multitude d'avantages. Alors sans plus attendre, tu peux régler la cotisation soit par chèque bancaire soit par carte bancaire grâce au paiement en ligne de notre site web en cliquant sur le logo du Crédit Mutuel (en haut à droite de cette page web). Tu peux accéder ensuite au formulaire électronique en cliquant sur le lien présent sur notre site web <http://www.lesiffletdugone.com> ou alors tu peux télécharger le formulaire papier et l'adresser ensuite par courrier postal avec ton paiement par chèque, à l'adresse suivante :

UNAF LYON & RHONE – District de Lyon et du Rhône de Football – 30, allée Pierre de Coubertin – 69007 LYON.

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain : menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental – DJD -de votre Amicale (coordonnées plus bas). Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle...

Aussi, prenez soin de garder précieusement ces coordonnées dans votre sac de sport :

Arbitres adultes ou jeunes : contactez **Guillaume LIONNET au 06 83 75 66 42 ou Sahbi CHEKIR au 06.73.67.11.85**

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports. Alors n'hésitez pas à les contacter.